

aux cliniques fixes et ambulantes et aux unités mobiles de radiologie. Tous les médecins et les hôpitaux autorisés ont accès aux services de laboratoire provinciaux d'Edmonton et de Calgary, qui fournissent les sérums et produits nécessaires aux œuvres de prévention.

Sur la recommandation des cliniques provinciales de lutte contre le cancer, le ministère accorde des traitements chirurgicaux, radiologiques et radiques ainsi que d'hospitalisation pendant sept jours au plus, pour fins de diagnostic. Il existe quatre institutions provinciales pour les malades mentaux et une pour les aliénés. Les tuberculeux bénéficient gratuitement de l'hospitalisation et de traitements dans les sanatoriums et ils peuvent se faire donner le pneumothorax aux dispensaires. Le ministère défraie les soins hospitaliers et médicaux des personnes de moins de 25 ans atteintes d'arthrite rhumatoïde et fournit à tous les résidents qui souffrent des suites de la poliomyélite des soins médicaux, chirurgicaux et hospitaliers et des services de réadaptation. Le ministère a pris des mesures pour assurer des traitements aux personnes atteintes de paralysie cérébrale. Toutes les accouchées répondant aux conditions touchant la résidence peuvent être hospitalisées aux frais de la province pendant douze jours. D'autre part, la province donne une aide pécuniaire à celles qui reçoivent des soins de maternité à domicile.

D'accord avec le Collège des médecins et chirurgiens de l'Alberta et l'Association dentaire, des services médicaux, dentaires et optiques complets sont accordés à tous ceux (y compris les personnes à charge) qui touchent la pension générale de vieillesse et qui bénéficiaient auparavant de la pension de vieillesse sous le régime de la justification des ressources ou qui ont droit à l'allocation provinciale supplémentaire, ainsi qu'aux vieillards bénéficiant d'une assistance ou aux aveugles et aux mères nécessiteuses recevant une allocation. La province assume ces frais et remet aux municipalités 60 p. 100 de leurs frais de soins médicaux accordés à leurs indigents. D'après une entente avec l'*Associated Hospitals of Alberta*, les assistés sont soignés dans les salles publiques et pourvus des médicaments nécessaires et la province paie un tarif réduit de tant par jour.

Un programme municipal d'hospitalisation assure à presque toute la population des soins hospitaliers de salle publique. Le programme est appliqué par la municipalité sous la surveillance de la province, les frais étant répartis entre le malade, la municipalité et le gouvernement provincial. Le malade paie \$1 par jour et la municipalité, le reste du tarif de la salle publique à l'aide d'un impôt foncier. Ensuite, le gouvernement provincial rembourse la municipalité de la moitié du montant ainsi payé.

Colombie-Britannique.—La Division de la santé du ministère de la Santé et du Bien-être maintient trois bureaux, soit deux à Victoria, et l'autre à Vancouver. Le Bureau des services de santé à Victoria comprend les divisions suivantes: unités sanitaires, infirmières de la santé publique, salubrité du milieu et soins dentaires préventifs. Le Bureau de l'administration centrale, situé à Victoria, comprend la statistique de l'état civil et l'enseignement de l'hygiène publique. Le Bureau de services spéciaux de prévention et de traitement, à Vancouver, groupe la lutte antituberculeuse, la lutte antivénéérienne et les laboratoires.

Les services locaux de santé publique sont assurés par des unités sanitaires. Ces unités, dont l'administration et le personnel relèvent de la province, sont soutenues par la province et les municipalités. Quinze des 18 unités projetées